

## BON DE COMMANDE IDENTIFICATION OVINE

### Commande de boucles - campagne 1er juillet 2023 - 30 juin 2024

Afin éviter tout litige, **prévoir un délai de 6 semaines** entre la date d'envoi de votre bulletin de commande et la réception des boucles.

SYNEL permet  
de réaliser votre  
commande en ligne

N° Cheptel :
Nom + Adresse :

Votre n° de téléphone : .....

Numéro d'ordre :                     OUI                     NON                    Premier n° : .....

Millésimé :                             OUI                     NON



**Rappel de la réglementation** : tout agneau né après le 1<sup>er</sup> juillet 2010 doit être identifié **avant l'âge de 6 mois** avec un repère électronique (animaux de reproduction et export : 1 repère électronique et 1 repère conventionnel). **Dérogation** : animaux destinés à l'abattage en France avant 12 mois peuvent ne porter que le repère électronique.

#### A Bouclage des agneaux et agnelles



	Nombre	Prix Unitaire HT	Total HT (A)
Pendentif électronique :		0,62 €	



		Nombre	Prix Unitaire HT	Total HT (B1)
Paire	Pendentif électronique :		0,76 €	
	Pendentif conventionnel : <input type="checkbox"/> Marqué <input type="checkbox"/> Nu			

		Nombre	Prix Unitaire HT	Total HT (B2)
Paire	Pendentif électronique :		1,04 €	
	Pendentif conventionnel grand format (LAITIER) :			



#### C Rebouclage provisoire rouge :

Lorsqu'un animal perd un repère pour le réidentifier provisoirement à l'identique

	Nombre	Prix Unitaire HT	Total HT (C)
<b>Pendentif provisoire (rouge) :</b>		0,23 €	
Nous vous conseillons de détenir un stock de boucles rouge d'au moins 7% de votre effectif adulte.			

#### D Deuxième identification :

Pour les animaux sélectionnés pour la reproduction et n'ayant reçu qu'un seul repère

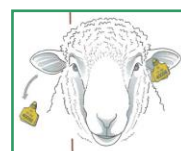


	Nombre	Prix Unitaire HT	Total HT (D)
Pendentif conventionnel à l'identique petit format :		0,20 €	
Pendentif conventionnel grand format (LAITIER) :		0,53 €	

Merci de préciser les numéros de boucles dans le tableau au verso :

#### E Rebouclage à l'identique :

Pour les animaux qui ont perdu un de leurs deux repères



	Nombre	Prix Unitaire HT	Total HT (E)
Pendentif conventionnel à l'identique :		0,20 €	
Pendentif électronique à l'identique :		0,62 €	

Merci de préciser au verso l'indicatif de marquage et les numéros de boucles dans le tableau au verso :

Reboulage Conventionnel (0,20 €)			Reboulage Electronique (0,62 €)		
Qté	Ind. marquage	N° de boucle	Qté	Ind. marquage	N° de boucle
1			1		
2			2		
3			3		
4			4		
5			5		
6			6		
7			7		
8			8		
9			9		
10			10		
11			11		
12			12		
13			13		
14			14		
15			15		
16			16		
17			17		
18			18		
19			19		
20			20		

<b>F <u>Matériel d'identification :</u></b>	Nombre	Prix Unitaire HT	Total HT (G)
Pince spécifique pour les boucles électroniques		16,00 €	
Feutres pour l'inscription des boucles rouges NUES :		4,10 €	
Pointeaux :		1,85 €	

<b>G <u>Documents de circulation :</u></b>	Nombre	Prix Unitaire HT	Total HT (H)
<b>Carnet de 25 bons</b>			
Nombre de carnets à expédier :		12,11 €	
Nombre de carnets retirés sur place :		5,20 €	



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 183 000 041  
00032  
APE 9411Z  
<http://www.gard.cambres-agriculture.fr>

		<b>TOTAL</b>
<b>TOTAL HT COMMANDE (A+B+C+D+ E+ F+ G+H) :</b>		
<b>CHOISISSEZ LE FORFAIT CORRESPONDANT</b>	Commande plus de 5 boucles	20,00 €
	Commande de 1 à 5 boucles	10,00 €
Frais de port (OBLIGATOIRE)		5,99 €
Frais de port en + si commande boucles grand format : 5,99 €		

<b>TOTAL HT :</b>	
<b>MONTANT TVA (20%) = Total HT*0,2</b>	
<b>TOTAL TTC :</b>	

Attention, aucune commande ne sera prise en compte sans son règlement par chèque à l'ordre de **M. l'Agent Comptable de la CA 30** (chambre d'agriculture du Gard)

**DATE :**

**SIGNATURE :**

**Bon de Commande à retourner à la :** Chambre d'Agriculture du Gard, Service identification, 4 A chemin des Caves, 30 340 ST PRIVAT DES VIEUX

Modèles choisis par l'EDEI 11-30-34-66 ayant fait l'objet d'un appel d'offre.

Toute commande de matériel d'identification hors appel d'offre est possible en contactant le secrétariat de l'EdEi : 04 66 54 31 16 et les surcoûts générés seront à la charge exclusive de l'éleveur.